

Lyon, le 8 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RENCONTRES NATIONALES DE L'HABITAT PARTICIPATIF À LYON DU 8 AU 11 JUILLET
LA MÉTROPOLE DE LYON, LA VILLE DE LYON ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE SE
MOBILISENT EN FAVEUR DE CETTE FORME D'HABITAT**

La Métropole et la Ville de Lyon accueillent du 8 au 11 juillet les Rencontres nationales de l'habitat participatif à l'Université catholique de Lyon. La Métropole, signataire en 2011 de la Charte nationale, et les communes du territoire s'engagent pleinement dans l'accompagnement de projets d'habitat participatif sur l'ensemble du territoire.

En développant l'habitat participatif, la Métropole de Lyon souhaite produire une offre de logements abordables non spéculatifs, mais également permettre à des initiatives à la marge de la promotion immobilière classique de se développer en apportant un soutien aux groupes d'habitants, et faciliter les opérations en habitat participatif **pour atteindre progressivement un rythme de 5 opérations/an** sur l'ensemble du territoire.

Afin d'accompagner le développement de ces projets, **la Métropole de Lyon soutient le projet de « La Fabrique de l'habitat participatif » avec une contribution de 20 000€ en 2021.** Cette association portée par un ensemble d'acteurs (Habicoop, Cohab'titude, Cap Habitat coopératif, Habitat et Partage, Cologi notamment), a pour objectif d'informer, sensibiliser et accompagner des groupes d'habitants dans la construction de leurs projets (projet social, environnemental, statut juridique et maîtrise d'ouvrage choisie). La création de l'association est en cours et devrait voir le jour début 2022.

La Métropole contribue également à la sortie de projets en habitat participatif par l'apport de fonciers dans le cadre:

- ✓ des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage Métropole
- ✓ de baux emphytéotiques ou des cessions de biens métropolitains,

La Métropole favorisera l'implantation d'habitat participatif dans les opérations d'aménagement, en lien étroit avec les villes. L'objectif est de donner une impulsion à l'attractivité des quartiers concernés en diversifiant les types de produits habitat.

Ce principe est traduit dans la modification n°3 du PLU-H dans les objectifs de production et de mixité et sociale. L'habitat participatif apparaît en effet dans les règles de mixité au même titre que l'accession abordable ou le locatif intermédiaire, un ou plusieurs de ces produits devront se trouver dans la programmation des opérations d'aménagement à hauteur de 20 à 25%.

Conscients des apports novateurs de l'habitat participatif, **la Métropole de Lyon souhaite favoriser cette troisième voie entre logement social et promotion privée.** Pour cela, au-delà

Contacts presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

Laetitia Latapy 04 72 10 54 15 / 06 16 81 43 66

Laetitia.latapy@mairie-lyon.fr

des évolutions réglementaires et techniques, dont l'habitat participatif a encore besoin, la Métropole de Lyon souhaite, en travaillant de concert avec les associations des collectivités et intercommunalités, favoriser l'inscription de l'habitat participatif dans les politiques publiques, en proposant les actions suivantes au niveau national :

- Réserver du foncier et des droits à construire dans les zones d'aménagements
- Prendre en compte les spécificités de l'Habitat participatif dans l'application du droit commun
- Mettre en place des mécanismes de soutien nationaux pour favoriser le développement de l'habitat participatif notamment la non-spéculation et l'accès aux ménages modestes

Renaud PAYRE, Vice-Président en charge de l'Habitat, du logement social et de la politique de la ville « *Nous nous sommes engagés très fortement en faveur du développement de l'offre de logements abordables sur l'ensemble du territoire métropolitain. Soutenir les initiatives dans le domaine de l'habitat participatif, en accompagnant les projets, en mobilisant les projets, œuvre pleinement à la réalisation de cet objectif ambitieux.*

Accueillir sur notre territoire ces Rencontres nationales de l'habitat participatif démontre la nouvelle dynamique portée par notre territoire. Avec un objectif de 5 projets par an nous souhaitons donner toute sa place à ce nouveau mode d'habitat, coopératif, non spéculatif, où le vivre-ensemble prend tout son sens ».

Raphaël MICHAUD, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat, le logement, l'aménagement « *Le logement n'est pas un produit financier : c'est avant tout un domicile, c'est un foyer. L'habitat participatif redonne aux habitantes et aux habitants ce pouvoir d'habiter. L'implication des citoyens dans l'acte même de construire est garant d'une qualité d'habiter et d'une qualité environnementale. La Ville de Lyon s'engage aux côtés de la Métropole de Lyon pour que ces projets qui redonnent du sens aux communs voient le jour dans tous les arrondissements ».*

Alors que 5 projets ont d'ores et déjà vu le jour sur le territoire métropolitain, équivalant à 56 logements, (Village Vertical à Villeurbanne avec 14 logements, Chamarel à Vaulx-en-Velin avec 16 logements, le groupe du 4 mars à la Croix Rousse, Lyon 4 avec 13 logements, le Moulin – La gargousse à Lyon 7 avec 6 logements inauguré ce mardi 6 juillet et les Choux Lents à Saint-Germain-au-Mont-D'or avec 7 logements), ou encore avec l'opération d'habitat participatif en logement locatif social qui a vu le jour fin mars 2021 à Saint Priest (Oasis, 40 logements destinés à un public de personnes âgées autonomes), **la Métropole, avec l'appui des communes, souhaite intensifier cette action avec un objectif à terme de 5 projets par an.**

Contacts presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

Nicolas.perez@grandlyon.com

Laetitia Latapy 04 72 10 54 15 / 06 16 81 43 66

Laetitia.latapy@mairie-lyon.fr

De nouveaux projets sont en cours :

- Lyon 7 - ZAC des Girondins
 - o lot 7 : Cap Habitat Coopératif pour le groupe les Cardons Ardents – entre 25 et 27 logements
 - o lot 8 : Habitat & Partage pour un montage BRS-habitat participatif – 90 logements

Pour accompagner le développement de l’habitat participatif sur son territoire, **la Ville de Lyon mobilise les fonciers dans les opérations d’aménagement (7e et 9e arrondissement)**. La Ville de Lyon contribue également aux projets par des baux emphytéotiques ou cessions de biens municipaux, avec une opération à venir dans le quartier Sainte-Blandine (2e arrondissement). L’objectif de la Ville de Lyon est de permettre le développement de l’habitat participatif dans tous les arrondissements.

- St-Fons - ZAC Arsenal Carnot Parmentier :
 - o Cap Habitat Coopératif – une quinzaine de logements – groupe en cours de constitution
- Villeurbanne - ZAC Gratte-Ciel Nord
 - o Lot B : Habitat & Partage : 38 logements

Contacts presse

Nicolas Perez 06 67 95 13 59
Nicolas.perez@grandlyon.com

Laetitia Latapy 04 72 10 54 15 / 06 16 81 43 66
Laetitia.latapy@mairie-lyon.fr